



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : 2016_CCPG_S_011_Analyses STEP

Objet : Prestations d'analyses STEP de Briec

Cette consultation a pour objet la réalisation des analyses d'auto-surveillance de la station d'épuration de Briec.

Le présent **marché à procédure adaptée**, est soumis aux dispositions de l'article 27 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016. Le marché comporte un lot unique.

I. Les clauses techniques

1.1 Dispositions générales

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution de ces prestations.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, tous les services, matériels et équipements, la surveillance et la main d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ensemble des prestations spécifiées ci-après, selon les directives données par le responsable du service de l'assainissement et dans les **conditions** et les **délais** contractuels.

POUR TOUS LES PRESTATIONS EXECUTEES et à tout point de vue, les prestataires seront entièrement responsables des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par leur manque de précautions ou par la faute de l'un de leurs employés, être occasionnés à leur personnel, à leur matériel, à leurs travaux.

Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, le maître d'ouvrage est entièrement déchargé de toute responsabilité.

Les entreprises devront se conformer à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité en vigueur ainsi qu'aux recommandations et demandes du maître d'ouvrage.

1.2 Dispositions particulières

Le détail des prestations à réaliser est défini au chapitre 1.3 ci-après : l'entreprise s'engage à réaliser la totalité des prestations qui y sont mentionnées.

La durée du marché souhaitée est de un an à compter de la notification du contrat. La période prévisionnelle de démarrage des prestations est prévue en janvier 2017.

L'attributaire du marché proposera une méthodologie détaillée pour toutes les prestations prévues. Il devra préciser notamment les procédés de mise en œuvre des prestations conformément au cahier des charges. Le soumissionnaire fournira un mémoire technique qui sera pris en compte pour le jugement de l'offre.

Les prestations devront en tous points respecter les obligations des textes en vigueur et elles devront être conformes aux normes et aux protocoles réglementaires.

Le candidat fournira à l'appui de son offre les justificatifs des accréditations requises pour la réalisation des prestations demandées.

Dans la réalisation des prestations, l'attributaire du présent marché conserve la responsabilité du choix des moyens employés ou proposés pour assurer l'obtention des prestations demandées.

L'attributaire du présent marché devra compléter, par ses connaissances, les imprécisions ou omissions éventuelles des présents documents. Celui-ci restera donc seul juge en dernier ressort des solutions adaptées pour répondre aux besoins exprimés.

Les détails de prix des prestations seront fournis au Bordereau des prix Unitaires – Détail Estimatif de la présente consultation ou au devis estimatif détaillé fourni par le candidat.

1.3 Réalisation des prestations

Les prélèvements d'échantillons et leur acheminement au laboratoire (dans un rayon de 30 Kms) sont réalisés par les agents du service de l'assainissement. Toutefois, le prestataire devra être en mesure, sur demande spécifique du service, de réaliser cette prestation.

Les flaconnages nécessaires à la réalisation des analyses (quel que soit le type) sont prévus au présent marché.

Le service de l'assainissement procédera à l'identification des échantillons suivant des modalités à arrêter avec le laboratoire.

Le laboratoire attestera des conditions de réception des échantillons par tous moyen à sa convenance à préciser dans le mémoire technique.

Le candidat proposera les délais et les modes de communication des analyses suivant leur type dans le respect de la réglementation.

II. Les clauses administratives

- **Personne publique contractante** : Communauté de communes du pays Glazik.
- **Coordonnées de l'interlocuteur technique** : Romain LAMER, responsable de l'assainissement, 07 78 41 92 71, responsableassainissement@glazik.com
- **Coordonnées de l'interlocuteur administratif** : Eric LE GOFF, Directeur des services techniques, 06 70 31 94 52, dst@glazik.com

▪ **Pièces du marché constituant l'offre :**

- L'Acte d'Engagement AE
- Le présent cahier des clauses particulières CCP
- Le Bordereau des Prix Unitaires et Détail Estimatif ou le devis descriptif détaillé des prestations suivant le modèle du candidat
- Le mémoire technique

▪ **Documents de référence contractuel (pas à fournir) :**

Le CCAG Prestations de service.

▪ **Prix et règlement :**

Les prix du marché sont fermes. Les prestations seront rémunérées en application du Bordereau des Prix Unitaires et Détail Estimatif.

L'attributaire du marché ne pourra réclamer d'indemnité dans le cas où les quantitatifs du présent marché ne seraient pas atteints.

Le prestataire émettra une facture, en trois exemplaires, qui sera adressée à : « adresse d'adressage des offres ci-dessus ». Chaque facture pourra être éditée au mois ou en fonction du volume des prestations réalisées.

Le mode de règlement retenu est le virement avec paiement à 30 jours francs.

L'entreprise (signature et cachet)

A Briec,

Le Président de la Communauté de Communes,

Le

Jean-Hubert PETILLON.